

AVIS D'IMPÔT 2012

TAXES FONCIÈRES

voûtées et perçues par la commune, le département
et divers organismes



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

8330006481 0000

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP HYERES
AV JEAN MOULIN
83408 HYERES CEDEX

eco'pli 62 SCCE G 26.10.12 CI202W



8330006481 0000 □ 2 0013

MME REVELLAT EVELYNE JEANNET
NEE STROPIANO
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal : 10 98 505 494 107 C
Référence de l'avis : 12 83 4271409 60
Numéro de propriétaire : 071 S00987V

Numéro de contrat de prélèvement mensuel :
M3 83 013 951 261

Débiteur(s) légal(aux) :
MME REVELLAT EVELYNE JEANNET
NEE STROPIANO

129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE
PROPRIETAIRE 4121 MBXZD6 C

Numéro de rôle : 221
Établi à la date du : 10/09/2012
Date de mise en recouvrement : 31/08/2012

Votre situation

Montant de vos taxes foncières 841,00 €

Total de vos versements : 656,00 €

Somme restant à prélever : 185,00 €

83006

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Compte à débiter :

4800X
M OU MME REVELLAT
CL MONTLHERY

Prochaines échéances 2012

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de
paiement normalement fixée au 15/10/2012

17 SEPTEMBRE 2012	82,00 €
15 OCTOBRE 2012	82,00 €
15 NOVEMBRE 2012	21,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2013

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2013 pour les taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2013	84,00 €	17 JUIN 2013	84,00 €
15 FEVRIER 2013	84,00 €	15 JUILLET 2013	84,00 €
15 MARS 2013	84,00 €	16 AOUT 2013	84,00 €
15 AVRIL 2013	84,00 €	16 SEPTEMBRE 2013	84,00 €
15 MAI 2013	84,00 €	15 OCTOBRE 2013	84,00 €

Pour vous renseigner

⇒ **Par internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇒ **Par téléphone :** Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :

SIP HYERES
 AV JEAN MOULIN 83408 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 12 59 00 Courriel : sip.hyeres@dgfip.finances.gouv.fr
 Accueil du public : avec ou sans rendez-vous 8H30 - 12H00 13H30 16H00

- sur le montant de votre impôt :

CDIF TOULON II SECT. HYERES 171 AV VERT COTEAU
 BOITE POSTALE 127 83071 TOULON CEDEX
Tél : 04 94 03 95 23 Courriel : cdif.toulon-2@dgfip.finances.gouv.fr
 Accueil du public : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30 12H 13H30 16H OU SUR RENDEZ-VOUS

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2012 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 830 VAR

Commune : 071 A LA LONDE LES MAURES

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total de cotisation	
Propriétés bâties	Taux 2011	22,31 %	%	%	11,76 %	0,225 %	12,39 %		
	Taux 2012	22,31 %	%	%	11,76 %	0,211 %	12,39 %		
	Adresse	195 AV ALPHONSE DAUDET							
	Base	1726			1726	1726	1726		
	Cotisation	385			203	4	214		
	Adresse								
	Base								
Cotisation									
Cotisations									
2011	378			199	4	210			
2012	385			203	4	214			
Variation en % ⑦	+1,85 %	%	%	+2,01 %	0 %	+1,90 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture		
Propriétés non bâties	Taux 2011	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2012	%	%	%	%	%	%		
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations								
2011									
2012									
Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%			
Dégrevement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terr. const. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »									
Base « Collectivité »							X		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥			
						Dégrevement « Habitation principale » ⑧			
						Dégrevement JA « État » ⑨			
						Dégrevement JA « Collectivités » ⑨			
Références administratives : 830 51 021 006 071 A M T									
Montant de votre impôt :									

Commune
 numé
 Votre
 votre
Vous
 Tout
 Si se
Si vo
Vous
 Vous
 - mo
 modi
 - der
 le mc
Vous
 Lorsc
 décer
 Si vo
 avani
Vous
 Si vo
 entre
Vous

Si vo
 votre
 les lc
 de la
Cette
 paier
 Si vo
 inféri
 Si vo

N

536-K - IMPRIMERIE NATIONALE - 2012.01.43481 ND - Août 2012 - 125 650